



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Rosemère tenue le 12 décembre 2016, à laquelle sont présents:

Madame la mairesse :

Madeleine Leduc

Mesdames et Messieurs les conseillers :

Daniel Simoneau, Marie-Andrée
Bonneau, Normand Corriveau,
Kateri Lesage et Eric Westram

formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Madeleine Leduc.

7 CONSEIL

2016-12-440

7.2 MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la mairesse Madeleine Leduc, appuyée par la conseillère Kateri Lesage, il est

De proclamer la Ville de Rosemère municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

(s) Madeleine Leduc
Madeleine Leduc
Mairesse

(s) Caroline Asselin
Caroline Asselin
Greffière

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Greffière - Ville de Rosemère